



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES
RESSOURCES NATURELLES



Projet 9 millions d'âmes, 9 millions d'arbres

Document du Projet

0. Identification du projet

- **Pays** : République du Bénin
- **Titre**: Projet 9 millions d'âmes, 9 millions d'arbres
- **Ministère de tutelle** : Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU)
- **Maître d'œuvre** : Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN)
- **Ministères et structures impliquées** : Ministères en charge de la Décentralisation, de l'Economie et des Finances, de la Justice, de la Défense Nationale, de l'Éducation, de la Recherche, de la Communication, du Développement.
- **Partenaires** : Budget National, PNUD, Banque Mondiale, Société Civile, Secteur privé, les collectivités locales et autres PTF,
- **Durée** : 5 ans
- **Début** : 2012
- **Fin** : 2016
- **Coût** : Vingt milliards huit cent quatre seize millions sept cent cinquante et un mille neuf cent vingt cinq (20 896 751 925) francs CFA.

Février 2012

1. Contexte et Justification

1.1- Contexte :

L'idée du projet 09 millions d'arbres pour 09 millions d'âmes s'inscrit dans la mise en œuvre, au plan national, de l'initiative de la communauté internationale qui, dans le cadre de la célébration des 07 milliards d'habitants sur la planète terre, invite la communauté à planter 07 milliards d'arbres. Le but de cette initiative à l'échelle planétaire est de procéder (i) à la densification progressive du couvert végétal en protégeant le substratum, (ii) à la reconstruction des habitats dégradés dans une perspective d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques dans les espaces tropical et extratropical.

D'une superficie de 114.763 km², le Bénin est un pays situé en Afrique de l'ouest entre le Togo et le Nigeria . Il est limité au nord par deux pays sahéliens que sont : le Niger et le Burkina Faso et au sud par l'Océan Atlantique. La population actuelle est évaluée à 9 millions d'habitants avec un revenu par tête de 570 \$US par an (Banque Mondiale). La densité moyenne de la population en 2010 est de 82 habitants/ km² environ et le taux d'accroissement naturel de la population est estimé à 2,28% par an.

En 2011 selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain le Bénin occupe le 167^{ème} rang sur 187 pays. Des progrès ont été enregistrés sur le plan macro-économique depuis 1991, mais la croissance économique, qui était en moyenne de 5 % dans les années 90, a subi depuis 2003 une phase de décélération avec une croissance moyenne de 3 %, soit un niveau inférieur au taux d'accroissement de la population (3,25 %). Cette décélération s'est poursuivie en 2010 où on a enregistré un taux de croissance économique de 3,0 %. (Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2011) Ainsi, le pays reste confronté à la pauvreté qui demeure un sujet de préoccupation majeure. En effet, elle semble avoir progressé entre 2002 (28,5 % des Béninois vivaient alors au-dessous du seuil de pauvreté) et 2006 (37,4 %), notamment en milieu rural (40,6 % en 2006 contre 31,6 % en 2002). Depuis 2007, on note une tendance à la baisse, avec un indice de pauvreté de 33,3 % pour l'ensemble du Bénin et de 36,1 % en milieu rural. Cette situation entraîne non seulement l'exode rural mais aussi une forte pression sur les potentielles ressources forestières du pays qui déjà sont sujettes aux effets pervers du réchauffement global de la planète.

En effet, au Bénin, les ressources forestières couvrent 65% du territoire national soit environ 73450 km². Elles occupent ainsi une place importante dans l'économie nationale et dans la vie des populations qui les exploitent illégalement ou non pour plusieurs utilisations. L'étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale a révélé que ledit secteur contribue à hauteur de 6,64% au PIB national (ProCGRN, 2009). Les domaines courants d'utilisation des ressources forestières sont :

- consommation directe dans les ménages (lère source de combustible domestique, aliments, plantes médicinales, produits de chasse et autres produits forestiers non ligneux.),
- amélioration de la fertilité des sols pour la production agricole,
- sources de revenus et d'emplois (exploitants, commerçants, transporteurs, écotourisme, transformateurs, planteurs privés, etc.),
- services socioculturels et culturels (forêts et bois sacrés),
- services écologiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes terrestres et fluviaux, du régime des eaux, etc.),
- autres biens et services

Ainsi, les ressources forestières contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations aussi bien au niveau local, régional que global. Cependant, elles subissent depuis plusieurs décennies une forte dégradation sous l'effet conjugué des facteurs climatiques et des actions anthropiques.

En effet, la FAO a estimé la régression du couvert végétal au Bénin à 1% par an entre 1980 et 1991 (FAO, 1997) tandis que pour la même période, le World Resources Institute (1998) a noté un taux de diminution de 1,4% par an. Pour la période de 1990 à 1995, les deux sources avancent un taux de diminution de 1,2% en moyenne par an. La quasi-totalité de la superficie classée dans le Nord du pays comme savane boisée n'échappe pas non plus à cette réalité. Elle a pratiquement disparu et, dans le même temps, la superficie de la savane arborée a diminué de 80% environ (Sinsin et Heymans, 1988 cités par Djodjouwin, 2001).

L'inégale répartition des âmes sur le territoire caractérisée par une forte densité de la population au sud du pays a eu pour conséquence une utilisation intense des terres et une quasi disparition des forêts naturelles et une régression progressive de la savane.

Par ailleurs, dans la partie centrale du pays constituée par le nord du département du Zou, tout le département des Collines et le sud du département de la Donga, les massifs forestiers qui existaient autrefois ont fait place à des savanes-forêts sèches. Dans le nord, les ressources forestières sont sérieusement menacées par l'avancée du désert, les actions anthropiques notamment l'exploitation forestière anarchique, le surpâturage, les pratiques de cultures extensives et itinérantes sur brûlis.

La conjonction de l'ensemble de ces facteurs a pour conséquences :

- l'accélération du processus et des phénomènes d'érosion,
- la diminution de la fertilité des sols induisant en retour des défrichements nouveaux ;
- le comblement des lits et le dessèchement des cours d'eau;
- la baisse de la qualité des eaux ;
- la disparition des habitats naturels de nombreuses espèces avec une diminution du potentiel de biodiversité et,
- la diminution de la couverture forestière et de la biomasse végétale, principale source d'énergie et de fourrage.

Or, le couvert végétal en général notamment les arbres participent à la séquestration du carbone contribuant à la réduction des gaz à effet de serre qui sont la principale cause du réchauffement climatique. Ce rôle incontestable de l'arbre connu depuis des siècles redonne plus de valeur et de noblesse à tout acte visant à le promouvoir, non seulement à cause de sa participation au cycle de l'eau mais aussi au maintien de l'équilibre écologique.

C'est ce qui justifie l'institutionnalisation par décret N°85-291 du 02 juillet 1985, d'une Journée Nationale de l'Arbre célébrée le 1er juin de chaque année. Au Bénin, cette journée marque généralement le début de la Campagne Nationale de Reboisement. La célébration d'une telle journée a pour but de freiner la destruction du couvert forestier et de favoriser à long terme la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers, en pâturage pour les animaux voire en divers produits agricoles.

Des efforts importants ont été déployés par les populations et le Gouvernement béninois appuyés par la communauté internationale, pour tenter de freiner voire inverser cette dégradation. Ainsi, plusieurs actions de reboisement ont été entreprises tant, dans les centres urbains que dans les campagnes dans les domaines classés et protégés. Dans les

forêts classées, des travaux d'aménagement ont conduit à l'enrichissement des forêts naturelles et à la réalisation de plantations en plein avec des essences forestières ou fruitières à des fins économiques, agro-forestières et écologiques.

Du bilan fait lors du séminaire national sur le reboisement organisé en mai 2010 à Bohicon, il ressort que beaucoup d'efforts ont été faits pour les actions de reboisement dans le cadre des Journées Nationales de l'Arbre et des Campagnes Nationales de Reboisement. Elles ont permis le développement non négligeable de plantations privées ainsi que l'enrichissement des forêts classées sous aménagement. Toutefois, les résultats obtenus ne sont pas à la mesure des attentes. Il est donc nécessaire de revoir et d'adapter une nouvelle stratégie nationale de reboisement face aux réalités actuelles (pauvreté, incivisme, variation, variabilité/changements climatiques).

Le présent projet intitulé 09 millions d'arbres, 09 millions d'âmes vise une meilleure responsabilisation de toutes les forces vives de la nation et cadre avec la nouvelle vision du reboisement pour la réalisation d'une nouvelle carte du couvert forestier béninois

1.2- Justification

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro, la gestion durable des ressources naturelles a été identifiée comme l'un des principaux moyens à prendre en compte dans le processus de lutte contre la pauvreté face aux coûts économiques et sociaux élevés d'une dégradation du milieu naturel. Les enjeux environnementaux comportent, ainsi, d'importants défis à relever pour inscrire la croissance économique dans le temps et dans l'espace.

Les activités de reboisement contribuent au respect des engagements pris par notre pays à travers la ratification de trois des conventions internationales des Nations Unies à savoir celles sur la diversité biologique, la lutte contre la désertification et les changements climatiques.

Au Bénin, il a été élaboré le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) qui émane de la mise en cohérence et la synergie d'actions des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des Orientations Stratégiques pour le Développement du Bénin (OSD), et du Programme d'Actions Prioritaires de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (PAP-SCRIP). Ce programme vise à assurer : i) un environnement durable, ii) un développement équilibré et durable de l'espace national à travers la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie, iii) la conservation de la qualité de l'environnement et l'intégrité des fonctions environnementales que remplissent les écosystèmes naturels pour l'environnement mondial. Le présent projet s'inscrit dans la même logique d'intervention que ce programme.

Le Séminaire National sur le Reboisement, après avoir identifié les contraintes à la promotion des plantations forestières en général et d'arbres en particulier a recommandé, d'élaborer une nouvelle stratégie de reboisement non seulement pour la satisfaction du bilan offre-demande de bois mais aussi visant l'obtention de produits non ligneux (alimentaires et médicinaux) issus des arbres, la protection des installations humaines et des zones écologiquement vulnérables dans le but de contribuer à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques qui mobilisent toute l'opinion internationale. A ce titre, l'initiative 09 millions d'arbres, 09 millions d'âmes cadre parfaitement avec les actions visant une opérationnalisation et une mise en œuvre des recommandations du séminaire national sur le reboisement

2. OBJECTIFS DU PROJET

2.1- Objectif global

Le projet vise d'une part (i) à contribuer l'amélioration du cadre de vie des populations de nos villes et campagnes par l'installation de plantations dans toutes les communes du Bénin et (ii) à atténuer les effets des changements climatiques d'autre part.

2.2- Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, le projet permettra de :

- augmenter la superficie du couvert forestier national
- promouvoir les espèces adaptées au climat de chaque région et aux besoins locaux ;
- assurer la protection des sites fragiles, des installations humaines à travers le reboisement;
- sensibiliser les populations et renforcer les capacités du monde scolaire et universitaire sur l'éducation environnementale et citoyenne ;

3. RESULTATS ATTENDUS ET COMPOSANTES PROJET

3.1- Résultats attendus

- des espaces et artères des communes sont reboisées et des ceintures vertes sont installées pour protéger les infrastructures sociocommunautaires ;
- de nouvelles espèces adaptées au climat actuel et aux besoins locaux sont plantées dans chaque région du pays ;
- les capacités des différents acteurs sont renforcées dans les domaines du reboisement et de la restauration du couvert végétal ;
- les écosystèmes fragiles sont protégés par des bandes forestières.

3.2- Composantes du Projet

Le projet a quatre composantes. Ce sont :

- Composante A : Appui au reboisement ;
- Composante B : Renforcement de capacités des acteurs
- Composante C : sensibilisation communication
- ComposanteD: Gestion du programme.

4. CONTENU DES COMPOSANTES

4.1- Composante A : Appui au reboisement

4.1.1- Objectif de la composante A

La composante Appui au reboisement a pour objectif principal d'augmenter la couverture forestière du pays par la plantation d'arbres dans toutes les communes en vue d'améliorer le cadre de vie des populations et d'atténuer les effets des changements climatiques.

Il s'agira également de mobiliser les populations et de les appuyer afin qu'elles puissent protéger, de manière responsable, durable et efficace, les bases productives de l'agriculture et réhabiliter les ressources nécessaires à leur développement socio-économique.

4.1.2- Objectifs spécifiques de la composante A

- Assurer les conditions favorables à la création et à l'entretien des différents types de plantations (plantations domaniales, communales, jardins botaniques, fourrés/pelouses littoraux, plantations d'alignement, espaces verts, haies vives, brise vents, etc. ;
- Assurer la mise en place effective des plants sur des sites sécurisés ;
- Assurer la protection et le bon développement des plants mis en terre.

4.1.3- Résultats attendus de la composante A

- Les conditions favorables (sécurisation des sites, sensibilisation des riverains etc..) aux différents types de reboisement sont créées à tous les niveaux
- Au moins 9 millions d'arbres sont mis en terre sur toute l'étendue du territoire national selon leurs exigences écologiques à la fin du projet ;
- Les plants mis en terre sont protégés contre toutes agressions humaines.

4.1.4- Stratégie de mise en œuvre de la composante A:

Il s'agira de mettre en terre un nombre de plants au moins équivalent au nombre de personnes vivant dans le découpage administratif considéré. A cet effet, plusieurs types de plantations seront envisagés.

La disponibilité de surfaces de reboisement appropriées est l'une des conditions de base pour la mise en œuvre de cette composante qui couvre des aspects fonciers et écologiques du site en relation avec les essences à mettre en terre.

Les plantations seront installées prioritairement sur des terrains affectés à cet effet et qui seront dénommés « Réserve Foncière pour le Reboisement » (RFR) situées soit dans le domaine des collectivités, des privés ou dans le domaine foncier communal. Le choix des sites s'effectuera de façon volontariste et surtout en accord avec les autorités communales compétentes, l'administration forestière et les habitants du village concerné.

Les plants à mettre en terre varieront selon les zones agro écologiques et des conditions édaphiques du site en particulier de la texture et de la structure des sols.

Pour assurer une gestion durable des reboisements, des activités de renforcement des capacités sont prévues à différents niveaux d'action individuelle et collective du Projet.

Le reboisement urbain prendra en compte le verdissage de grandes artères et de places publiques par des ceintures vertes afin de protéger les infrastructures sociocommunitaires.

4.1.5- Activités de la composante A :

Pour parvenir à l'objectif fixé à cette composante, les activités suivantes seront exécutées par résultat :

Résultat 1 : Les conditions favorables aux différents types de reboisement sont créées (plantations domaniales, communales, jardins botaniques, plantation d'alignement, espaces verts, haies vives, brise vents, muraille verte, etc.).

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ce résultat sont :

- **R1.1-Etablir une liste des essences de reboisement selon les facteurs écologiques des milieux :**

Il s'agit de dresser par zone agrologique la liste des essences forestières, fruitières ou médicinales susceptibles de bien se développer en vue d'aider les différents candidats au reboisement à créer des plantations avec le maximum de chance de succès.

- **R1.2- Etablir une liste des essences de reboisement selon les objectifs assignés aux plantations à réaliser :**

Comme les essences à planter dépendent des objectifs assignés à chaque plantation, un document sera réalisé en vue de permettre aux planteurs d'installer les essences répondant au choix de plantation envisagée.

- **R1.3- Créer et immatriculer dans chaque commune des zones d'utilité publique pour le reboisement à des occasions spécifiques (mariages, naissance, baptêmes, décès, retour de pèlerinage, etc.) pour faciliter le développement des activités de reboisement**

Il ne suffit pas de sensibiliser seulement le public pour l'amener à réaliser des actions de mise en terre de plants à des occasions spécifiques. Il faut rendre les zones de reboisement disponibles. A cet effet, et en relation avec les Maires ou Conseils communaux, des sites de reboisement à des occasions spécifiques seront créés et sécurisés au plan du foncier. A des occasions comme les mariages, les naissances, les baptêmes, les décès, le retour de pèlerins de la Mecque, des arbres seront plantés pour marquer l'évènement. Les officiers d'état civil pourront même demander des attestations de mise en terre de plants avant la célébration du mariage ou la délivrance de la souche de naissance.

Résultat 2 : La mise en place effective des plants est assurée

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ce résultat sont :

- **R2.1- Appuyer la création d'au moins une pépinière villageoise, scolaire, universitaire ou privée par arrondissement :**

Dans le but de rendre disponibles les plants, au moins une pépinière par arrondissement sera créée. Elle peut être privée, scolaire, universitaire, militaire ou communale. Un accent particulier sera accordé aux pépinières scolaires ou universitaires en vue d'initier la jeunesse à la production et à la plantation des arbres. Un appui sera apporté à sa création et des actions de renforcement de capacité aussi bien technique que matériel seront apportées aux gestionnaires de ladite pépinière. Les plants produits seront vendus et les recettes encaissées par les gestionnaires pour le développement de l'activité.

- **R2.2- Encadrer la production d'au moins 10 millions de plants à raison de 2 millions de plants par an**

En complément des actions des autres projets du sous secteur forestier, il sera produit annuellement au moins 02 millions de plants toutes essences confondues en vue de satisfaire les objectifs de 09 millions d'âmes, 09 millions d'arbres. La production des plants sera assurée par des privés gérant les pépinières créées à cet effet.

- **R2.3- Encadrer le choix et la préparation des sites de reboisement (choix des sites, nettoyage, piquetage, transport des plants) :**

Pour s'assurer que les plants sont mis en place dans les conditions idéales, un encadrement technique sera assuré au profit des planteurs aussi bien par les agents mis en place dans le cadre du projet que par les agents de l'administration forestière sur toute l'étendue du territoire national. Il consistera en conseils techniques dans le choix du site en fonction des essences à planter et de l'objectif assigné à la plantation, son nettoyage, le transport et le conditionnement des plants avant mise en place.

- **R2.4- Réaliser au moins 569 km de plantations d'alignement (au moins 1 km par arrondissement)**

Dans le cadre du verdissement des principales agglomérations (écoles, infrastructures sociocommunautaires, grandes artères etc.) et en complément des actions menées par le Projet de Spécial de Reboisement et de Restauration des terres (PSRRT) il sera procédé à l'installation de plantations d'alignement. Au total, 569 km de plantation d'alignement sont envisagés à raison d'au moins 1 km par arrondissement. Les villes au niveau des communes sont prioritaires mais certaines agglomérations au niveau des arrondissements et même des villages peuvent être intéressés.

- **R2.5- Réaliser au moins 77 espaces verts d'1 ha par commune**

En vue d'offrir un cadre de récréation et de loisirs par commune, il est prévu la création d'au moins un espace vert par commune. La superficie par commune est d'au moins 01 ha. Dans les grands centres comme Cotonou et Porto-Novo, l'aménagement des zones de bas fonds dans le respect de l'environnement pourrait être une solution. Dans les villes comme Parakou, Abomey et Djougou disposant déjà des périmètres de reboisement, un aménagement conséquent sera bienvenu. Dans les zones villes, un achat du foncier par le conseil communal serait une solution appropriée pour assurer la sécurité du foncier

- **R2.6- Réaliser au moins 1 ha de jardins botaniques et de plantes médicinales et aromatiques par commune ou centres de formation intéressés :**

En complément de ce qui est en cours par certains projets forestiers, il est envisagé la création dans chaque commune, en dehors des communes à statut particulier comme Cotonou, Porto-Novo et Parakou un jardin botanique, de plantes médicinales et aromatiques d'au moins 1 ha. Certaines écoles ou centres universitaires ayant l'espace approprié peuvent les réaliser pour servir également de lieux de formation en botanique systématique. Les jardins de plantes médicinales seront prioritairement installés en appui aux tradi-praticiens.

- **R2.7- Réaliser au moins 50 ha de plantations communales par commune**

En complément des actions menées par le PAGEFCOM, il est envisagé la création dans chaque commune au moins 50 ha de plantations communales dans les communes non couvertes par le PAGEFCOM. La mobilisation du foncier revient aux Communes qui assureront la maîtrise d'œuvre des dites plantations. Le choix des essences de reboisement sera fonction des objectifs assignés à la plantation par la commune et des exigences écologiques de l'essence.

- **R2.8- Réaliser au moins 1000 ha de plantations domaniales avec l'appui des usagers de bois**

En complément des actions menées par différents projets du sous secteur des forêts, il est envisagé la création de 1000 ha de plantations domaniales. Une répartition sera faite par département et les usagers de bois seront associés à la mise en place des plants et à leur entretien. Une contribution financière sera demandée à ces usagers de bois pour la création de ces plantations domaniales. La délivrance ou le renouvellement des agréments aux usagers de bois

seront conditionnés par cet effort de reboisement. Le choix des essences de reboisement sera fonction des objectifs assignés à la plantation et des zones de reboisement concernées.

- **R2.9- Réaliser au moins 200 km de muraille verte dans les communes du nord Bénin**

En vue de protéger d'une part les agglomérations contre les effets néfastes des vents violents et d'autre part faire front à l'avancée du phénomène de satellisation, il est envisagé la réalisation d'au moins 200 km de muraille verte depuis la commune de Malanville jusqu'à celle de Boukombé en passant par les communes de Kari Mama, Banikouara, Kérou, Tanguiéta, Matéri, Coblé. La muraille verte aura une largeur d'au moins 200 m. Les essences à mettre en terre respecteront les exigences écologiques des zones intéressées en vue d'assurer leur bon développement.

- **R2.10- Réaliser au moins 100 ha de plantation de protection le long des berges des principaux cours d'eau du pays**

Le diagnostic sur la dégradation du cadre de vie a montré que certains cours d'eau disparaissent en raison de la pratique des cultures dans le lit des cours d'eau, ce qui facilite leur ensablement. En vue de prévenir l'érosion des berges et atténuer le comblement des cours d'eau, des plantations de protection des berges seront réalisées. La répartition sera faite selon les longueurs des cours d'eau et le degré de dégradation des berges. Les essences à mettre en terre seront choisies en fonction des conditions du milieu.

- **R2.11- Restaurer 10 ha de mangroves sur les berges des lacs et lagunes du Bénin**

La dégradation de la mangrove pour cause de surexploitation a de graves conséquences sur la production halieutique dans les zones humides du sud Bénin. Pour atténuer ces conséquences et en complément des efforts faits par d'autres projets et ONGs nationales ou internationales au moins 10 ha de mangroves seront restaurés au terme du projet. Les sites seront choisis en fonction des préoccupations des écosystèmes et de la disponibilité des populations riveraines à mettre les plants en terre et assurer leur entretien et protection.

Au total, la réalisation de ces différents types de plantation permettra de mettre en place pour la durée des 5 ans du projet, plus de 44 millions de plants toutes essences confondues.

Résultat 3 : La protection et le bon développement des plants mis en terre sont assurés

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ce résultat sont :

- **R3.1- Protéger les plants en agglomération contre la divagation des animaux et le piétinement**

L'expérience du PSRRT a montré qu'une contrainte majeure au bon développement des plantations d'alignement en zones urbaines est la divagation des animaux et le piétinement des plants non seulement par les animaux mais par les hommes. En dehors des actions de sensibilisation qui seront menées à l'adresse des différentes couches de la population, les brigades vertes ou de surveillance constituées au niveau de chaque arrondissement assureront la protection et l'arrosage des plants en cas de nécessité.

- **R3.2- Encadrer l'entretien et la protection des plants (mutilation, feux de végétation) :**

Certaines essences médicinales mises en terre en zones urbaines font l'objet de mutilations qui provoquent à terme la mort de l'arbre. En milieu rural sous climat marqué par une saison sèche assez prononcée, l'un des ennemis des plantations est les feux de végétation. Les brigades vertes ou de protection seront responsabilisées pour assurer une protection des plants mis en terre. En cas de nécessité pour le prélèvement des écorces d'un arbre, les membres de la brigade verte ou de protection seront sollicités pour le faire selon les règles de l'art.

4.2- Composante B : Renforcement de capacités des acteurs

4.2.1- Objectif de la composante

Cette composante a pour objectif de renforcer les capacités des parties prenantes à la base en matière de production de plants, de reboisement et de gestion des plantations.

4.2.2- Objectif spécifiques

- Assurer une formation technique aux différents acteurs en vue de leur permettre de mettre en œuvre les activités du projet de manière efficace et durable et de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'exécution du projet ;
- Rendre capables les acteurs à la base à assurer la pérennité des actions à la fin du projet.

4.2.3- Résultats attendus

- Les différents acteurs sont capables de mettre en œuvre selon les règles de l'art les activités du projet de manière efficace et efficiente et de mobiliser les ressources pour le reboisement ;
- les acteurs à la base sont capables de poursuivre les activités à la fin du projet.

4.2.4- Stratégie de mise en œuvre

Il s'agira, à travers des ateliers et des sessions de formation et de recyclage, d'assurer une connaissance technique aux acteurs en matière de reboisement, de gestion de plantation et même d'initiation de projet de reboisement à soumettre à des sources de financement

4.2.5- Activités de la composante B : Renforcement de capacités des acteurs

Pour parvenir à l'objectif fixé à cette composante, les activités suivantes seront exécutées par résultat :

Résultat 4 : Les différents acteurs mettent en œuvre les activités du projet de manière efficace et efficiente

- **R4.1- Concevoir, éditer et vulgariser des guides techniques sur la production de plants et la réalisation de plantation d'essences forestières, fruitières et médicinales :**

Il s'agit de mettre à la disposition des différents acteurs les moyens nécessaires pour la bonne exécution des actions de reboisement. A cet effet, des guides techniques sur la conduite des activités de production de plants, et mise en place des plantations d'essences forestières, fruitières et médicinales seront conçues, éditer et mises à la disposition des acteurs au niveau de tous les arrondissements.

- **R4.2- Organiser l'encadrement technique des promoteurs des différents types de plantations**

Au cours de la mise en œuvre des actions de reboisement, un encadrement technique sera assuré aux planteurs afin de leur permettre de réaliser les différents types de plantation selon les règles de l'art. Cet encadrement technique sera assuré non seulement par les agents du projet mais également par tous les agents forestiers dans les postes, cantonnement forestiers et inspection forestière.

- **R4.3- Organiser des sessions de formation et de recyclage des formateurs (Agents forestiers) en technique de production des plants et de conduite des différents types de plantations forestières :**

Des sessions de recyclage seront assurées aux agents d'encadrement en vue de les aider à assurer convenablement les missions attendues d'eux. Il s'agit notamment de renforcer leurs capacités pour la conduite des travaux de production de certaines essences spécifiques ou sur certaines techniques de réalisation de certains types de plantation (enrichissement) Au moins une session de formation sera assurée aux agents forestiers regroupés dans chaque commune.

- **R4.4- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile à toutes les étapes du processus de reboisement**

Outre les agents forestiers, d'autres autres acteurs de la société civile comme les ONG(s), les pépiniéristes privés ou gérants des pépinières communales, les établissements scolaires et universitaires bénéficieront également de formation dans divers domaines ((production de plants, mise en terre, entretiens, exploitation,, commercialisation) relatifs aux plantations et à leur gestion.

Résultat 5 : Les acteurs à la base sont capables de poursuivre les activités à la fin du projet

- **R5.1- Organiser des sessions de formation à l'intention des ONGs et des diplômés sans emploi sur l'élaboration des projets de plantations et la recherche de financement (quatre sessions de formations et dans quatre zones) :**

Au terme du projet, les actions de reboisement seront poursuivies. A cet effet, les ONGs et les jeunes diplômés sans emploi seront formés pour élaborer des projets de plantations. Au-delà de la formation pour la rédaction de projets de reboisement, ils devront également bénéficier de la formation en mobilisation de ressources pour les rendre plus efficaces et autonomes à soumettre les projets aux différentes sources de financement. Quatre sessions de formation sont envisagées dont une au sud, une centre, une dans le nord est et une dans le nord ouest.

- **R5.2- Former au moins 10 agents forestiers en foresterie urbaine :**

Le Bénin n'a pas encore de spécialistes chevronnés en foresterie urbaine. Dans le cadre du projet et en raison de l'importance accordée à ce volet de la foresterie, une formation spécifique sera donnée à au moins 20 agents forestiers afin de les rendre pro actifs et plus efficaces dans le domaine.

4.3- Composante C : Sensibilisation et communication

4.3.1- Objectif la composante

Dans le cadre d'une bonne exécution du projet, il est nécessaire, voire indispensable, de mobiliser et d'organiser toutes les forces disponibles. A cet effet, les activités d'Information, d'Education et de sensibilisation pour un changement de comportement occupent une place importante.

L'objectif de cette composante est d'amener les différentes couches de la population à comprendre et s'approprier l'importance d'un environnement sain en général et les bienfaits de l'arbre en particulier

4.3.2- objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette composante sont

- Sensibiliser les différents acteurs sur les problèmes de l'environnement de leur milieu en vue d'un changement des comportements néfastes à sa gestion durable.

- Assurer le bon développement des plants mis en terre par une responsabilisation des groupes d'élus locaux (chef d'Arrondissement, chef de village, chef de quartier), les associations de développement et les confessions religieuses,

4.3.3- Résultats attendus

- Les différents acteurs ont une conscience aigüe des problèmes environnementaux de leur milieu ;
- Les populations sont organisées pour faire assurer la protection de l'arbre et de leur environnement

4.3.4- Activités de la composante C :

Les résultats et activités concourant à l'attente de l'objectif de cette composante sont :

Résultat 6 Les différents acteurs ont une conscience aigüe des problèmes environnementaux de leur milieu ;

- **R6.1- Organiser et lancer le projet :**

Afin de donner un caractère solennel au projet et de mobiliser l'attention des différentes couches de la société, le projet sera officiellement lancé par les autorités nationales au niveau ministériel en compagnie des Maires et des partenaires techniques et financier en particulier le PNUD. Les organes de presse, les ONG à vocation environnementale seront mobilisés pour assurer le relai au niveau national.

- **R6.2- Identifier les acteurs au niveau des arrondissements (chefs d'arrondissement, les chefs villages, les têtes couronnées, les dignitaires, les confessions religieuses, les responsables des marchés etc.)**

Une liste des chefs d'arrondissement, des chefs villages, des têtes couronnées, des dignitaires, des responsables des confessions religieuses, des responsables des marchés et autres leaders d'opinion sera établie en vue de leur responsabilisation dans les opérations de plantation, de protection des plants mis en terre.

- **R6.3- Concevoir, éditer et diffuser de supports imagés pour la communication et la sensibilisation des populations ;**

En vue de disposer d'outils appropriés pour la communication et sensibilisation des acteurs, des supports imagés et sonores seront conçus et édités et mis à la disposition des équipes de sensibilisation et aux professionnels des médias. Les thèmes concernés seront en relation étroite avec le rôle de l'arbre, la nécessité de le planter, de le respecter et le danger potentiel que constitue le réchauffement global de la terre..

- **R6.4- Appuyer l'organisation des séances d'information et de sensibilisation des acteurs (présentation d'un guide méthodologique)**

En complément des supports imagés, un guide méthodologique pour l'organisation des séances d'information et de sensibilisation des acteurs sera conçu et édité et mis à la disposition des agents de sensibilisation. Le but visé est de s'assurer que les opérations sur le terrain sont conduites selon les règles de l'art.

- **R6.5- Signer de contrats avec des radios locales pour la sensibilisation des populations**

Le rôle de la presse dans le cadre de la mise en œuvre du projet est capital. Dans ce cadre et pour toucher la majeure partie de la population les radios locales seront mises à contribution. A cet effet, des contrats de diffusion des émissions conçues et réalisés seront signés. Au moins une radio locale dans chacun des douze départements du pays sera retenue pour la durée des 5 ans du projet.

- **R6.6- Préparer et réaliser des émissions radios en langues locales ;**

Il s'agit de toucher les acteurs non alphabétisés et qui sont également concernés par les actions de reboisement. Les locuteurs de langues locales seront associés pour réaliser les émissions en vue de leur diffusion sur les antennes des radios et télévisions. Au moins deux langues locales seront retenues par nouveau département du pays soit au total 24 langues locales chaque année.

- **R6.7- Elaborer un guide méthodologique de mise en place de comités de suivi des plantations installées.**

Dans le but de procéder de façon volontariste à la mise en place des membres des brigades vertes opérationnels et efficaces, un guide méthodologique sera conçu, édité et diffusé au niveau des agents de terrain.

Résultat 7 Un système d'incitation au reboisement et d'entretien des arbres est institué

L'incitation au reboisement sera une arme efficace dans la mise en œuvre du projet. En dehors des actions d'appui à la production de plants et de sécurisation du foncier, des concours dotés de prix pour encourager les acteurs à mieux faire seront créés et organisés annuellement. Des comités départementaux seront créés pour préciser la nature et les modalités de l'incitation: Dans ce cadre les activités envisagées sont

- **R7.1- Créer et organiser le concours du meilleur planteur en milieu rural**

En dehors des actions de sensibilisation, il faut également inciter les acteurs au reboisement. Dans ce cadre, un concours sera organisé chaque année au niveau de chacun des douze départements du pays en vue de primer le meilleur planteur en milieu rural. Un montant forfaitaire de 5 millions sera accordé chaque année par département.

- **R7.2- Créer et organiser le concours de l'établissement scolaire et universitaire le plus vert.**

Pour préparer la jeunesse aux actions de reboisement, un concours sera également organisé au niveau des établissements scolaires et universitaires de chacun des douze départements du pays. Le montant annuel sera de 2 millions par département.

- **R7.3- Créer et organiser le concours du centre socio communautaire le plus vert**

Les marchés, les centres de santé, les lieux de culte à savoir les églises, les mosquées, les couvents sont des lieux publics où les actions de reboisement doivent être développées. A cet effet, les responsables religieux et ceux des autres lieux publics seront associés à la création et l'organisation du concours du centre communautaire le plus vert afin d'amener les fidèles et autres usagers de ces lieux à mettre les plants en terre.

- **R7.4- Créer et organiser le concours de la caserne militaire la plus verte**

L'armée, la police et la gendarmerie doivent être également associées à l'opération. C'est à cet effet, qu'il sera également créé et organiser annuellement le concours de la caserne la plus verte du pays.

- **R7.5- Créer et organiser le concours de l'institution la plus verte de la République**

Les autres institutions de l'Etat sont également associées à l'opération. Le but visé est de ne laisser aucun espace libre non planté d'arbres au niveau national. Le concours de l'institution la plus verte sera organisé pour associer tous les responsables politiques et leurs agents à l'opération de plantation d'arbres dans les cours de ces institutions. Les institutions visées sont la Présidence de la République, L'Assemblée Nationale, La Cour Constitutionnelle, la Haute Autorité de l'Audio visuel et de la Communication, les Ministères, les tribunaux, etc.

- **R7.6- Créer et organiser le concours de l'entreprise privée la plus verte**

Les responsables des entreprises privées et leurs personnels ne seront du reste. Ils doivent participer à l'opération à travers le concours de l'entreprise privés la plus verte en mettant en place des arbres dans les cours de leurs entreprises.

- **R7.7- Créer et organiser le concours de la ville la plus verte du Bénin**

La responsabilité des conseils communaux dans le cadre du présent projet est très importante en termes d'engagement à la mobilisation de leurs administrés. C'est dans ce cadre qu'il sera crée et organisé annuellement le concours de la ville la plus verte en vue de créer l'émulation au reboisement au niveau des Maires de nos villes. Un montant de 10 millions sera accordé aux villes dans chaque département

Résultat 8 : Les populations sont organisées pour assurer la protection de l'arbre et de leur environnement

- **R8.1- Former les brigades vertes ou anti feu locales pour la surveillance des sites de plantations**

Il s'agit de responsabiliser les acteurs au niveau local pour assurer la surveillance des plants mis en terre tant en zones urbaines qu'en zones rurales. En effet. L'expérience a montré que les plants mis en terre surtout en milieux urbains sont sujets à des piétinements, au broutage par les animaux. Certains sites de reboisement sont transformés même en des aires de jeux ce qui ne crée pas les conditions d'un bon développement des plants mis en terre. En zone rurale, les plantations réalisées sont souvent parcourues et parfois détruites par les feux de végétation. Les brigades vertes veilleront au bon développement des plants mis en terre et leur protection contre les feux de végétation. .

- **R8.2- Appuyer la confection des cages de protection des plants en agglomérations**

Le projet assurera la fabrication des cages par des artisans locaux formés à cet effet. Elles seront ensuite mises à la disposition des brigades de surveillance pour leur positionnement. Une attention sera accordée au matériel utilisé pour la confection des cages de protection afin d'éviter leur vole et utilisation comme combustible domestique.

4.4- Composante D : Gestion du projet

4.4.1- Objectif de la composante

L'objectif de cette composante est d'assurer une bonne gestion du projet

4.4.2- Objectifs spécifiques

- Mettre en place les différents organes d'exécution et de suivi du projet ;
- faciliter la mobilisation et la consommation des crédits alloués au projet Acquérir les différents ;
- Acquérir les différents équipements du projet ;
- Suivre et évaluer le projet.

4.4.3- Résultat attendus

- Les différents organes d'exécution et de suivi du projet sont mis en place et opérationnels ;
- Les ressources nécessaires à la réalisation des activités du projet sont décaissées ;
- Les différents équipements du projet sont acquis et utilisés
- Le projet est bien suivi et évalué

4.4.4- stratégie de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme à travers la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles avec l'implication étroite des Ministères en charge de l'Intérieur, de l'Administration territoriale, de l'Information et de la Communication et de l'Agriculture

La composante information et sensibilisation sera particulièrement mise en œuvre par le Ministère en charge de l'information avec l'implication des organes de presse tant du secteur public que du secteur privé. .

Sur le terrain, la mise en œuvre sera assurée par les Conseils Communaux à travers des structures locales (associations de jeunes, de femmes, groupes religieux) etc. sous l'encadrement des agents forestiers ou des ONG spécialisées qui seront recrutées par appel à manifestation d'intérêts.

Les activités seront menées et suivies par la main d'œuvre recrutée par les structures spécialisées retenues. Les manœuvres devront être des riverains des sites à reboiser pour faciliter l'exécution et le suivi des travaux. .

A cet effet, les confessions religieuses, les responsables des écoles, collèges, universités et autres centres de formation avec l'appui des structures déconcentrées du MEHU et du MAEP seront mis à contribution. En dehors de ces structures, les privés, associations et autres structures de la société civile, prendront une part active dans la mise en œuvre de cette stratégie.

4.4.5- Activités de la composante

Pour parvenir à l'objectif fixé à cette composante, les activités suivantes seront exécutées par résultat :

Résultat 9 Les différents organes d'exécution et de suivi du projet sont mis en place et opérationnels

Au niveau de ce résultat, les activités programmées visent la mise en place des organes de mise en œuvre, de suivi du projet et d'assurer leur bon fonctionnement (comité de pilotage, équipe de mise en œuvre etc.). De manière concrète, il s'agit de :

- **R9.1- Mettre en place le comité de pilotage**

Le Comité de planification et de mise en œuvre des activités d'élaboration et de lancement du projet "9 millions d'âmes, 9 millions d'arbres fera place à un comité de pilotage.). Ce Comité sera un cadre de concertation entre les Ministères sectoriels et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Comité de Pilotage du projet sera responsable des orientations stratégiques, du pilotage et en général de la bonne gouvernance du projet.

A cet effet, il sera chargé de :

- assurer la prise de décisions sur l'orientation générale et la coordination des interventions du projet ;
- approuver les programmes d'activités, les budgets annuels, les rapports d'activités de réalisations physique et financière, les audits et les rapports de suivi, d'évaluation et d'analyse d'impacts socio-économique ou environnementaux du projet ;
- faciliter les relations avec les ministères, institutions privées et publiques, ONG, bailleurs de fonds et autres agences internationales de développement impliquées dans le projet.

- **R9.2- Mettre en place l'équipe de gestion du projet**

L'autorité de tutelle du projet mettra en place le personnel devant assurer la gestion au quotidien du projet. Cette équipe sera légère et assurera essentiellement les tâches de planification, de coordination, de suivi des activités. La plupart des activités seront exécutées par des agents forestiers sur le terrain, les ministères sectoriels compétents (communication) les ONGs spécialisées. Les ressources humaines dont le projet aura besoin sont :

Ressources humaines

Le personnel du projet se compose de :

- Deux (2) Ingénieurs forestiers (Responsable de la Cellule de Gestion du Programme ; Responsable du volet sensibilisation et reboisement) ;
- Un (1) Planificateur (Responsable du Suivi-Evaluation) ;
- Un (1) secrétaire ;
- Quatre (4) chauffeurs ;
- Un (1) Sous – Officier Contrôleur des Eaux et Forêts (Assistant du Coordonnateur).

Personnel d'appui

- 700 agents forestiers de terrain
- Les services techniques de la mairie
- La commission des affaires environnementale et domaniale de la Mairie
- De la main d'œuvre occasionnelle pour certaines prestations (les travaux de production de plants, de plantation, d'entretien, de suivi, etc.)

Ce personnel sera appuyé par le personnel forestier des centres et offices au niveau régional et au niveau central.

- **au niveau central**

- La DGFRN, ses directions techniques ainsi que ses projets et programmes sous tutelle,
- La Direction Générale de l'Environnement (DGE) et ses directions techniques ;
- La Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) ;
- La Direction de la Promotion de l'Eco citoyenneté (DPE)
- La Cellule de Communication (C.Com.) du MEPN
- La Cellule de Passation des marchés

Au niveau du terrain (sites d'intervention)

- Les Chefs d'Inspection Forestière (CIF)
- Les DDHU
- Les Chefs de Cantonnement
- Les Responsables Communaux de l'Environnement et des Forêts ;
- Les Chefs de Poste Forestier
- Les collectivités bénéficiaires et leurs responsables ;

- Les ONGs
- Les Responsables Communaux de la Promotion Agricole du MAEP
- Les Services ou Directions techniques des Communes

- **R9.3- Tenir les réunions du comité de pilotage**

Le Comité de pilotage devra tenir régulièrement ses réunions. Il sera prévu au moins deux réunions par an. Les ressources financières seront accordées au fonctionnement dudit comité.

Résultat 10 Les différents équipements du projet sont acquis et utilisés

Au niveau de ce résultat, les activités programmées visent l'acquisition des différents équipements et matériels devant permettre une bonne mise en œuvre du projet (véhicules, matériel de sensibilisation, appareils de géo référencement des sites de plantation, kit de lutte contre les feux de végétation etc.). De manière spécifique, il s'agit de :

- **RI0.1- Acquérir 4 véhicules pour le projet**

Un minimum de moyens de déplacement sera acquis dans le cadre du projet. Pour assurer le déplacement de la cellule de gestion du projet trois (3) véhicules 4x4 seront acquis dont un pour le Responsable de la Cellule de Gestion du Projet, un pour le Responsable du volet sensibilisation et reboisement et un pour le Planificateur Responsable du Suivi-Evaluation. Ensuite un camion sera acquis pour assurer le transport des plants ;

- **RI0.2- Acquérir les moyens de sensibilisation sur le terrain (vidéo projecteur, groupes électrogènes**

Le Projet 9 millions d'arbres, 9 millions d'arbres est basé sur la sensibilisation des acteurs à tous les niveaux. Une attention sera accordée à l'acquisition et l'utilisation des moyens de sensibilisation en dehors du recours aux médias du secteur public ou privé. Dans ce cadre des vidéo projecteurs seront acquis avec des groupes électrogènes pour les séances en zones non électrifiées.

- **RI0.3- Acquérir les autres équipements techniques et de bureau**

Il s'agit des équipements comme les Micro-ordinateurs avec imprimantes, des photocopieuses, des GPS pour le géo référencement des sites d'installation des plants, les matériels de production des plants, de préparation des sites de reboisement (piquetage, trouaison) de démonstration de la lutte contre les feux de végétation etc. De manière spécifique, il faudra acquérir :

- Un micro-ordinateur complet avec imprimante, un régulateur de tension et un onduleur au niveau de la cellule du projet.
- Deux micro-ordinateurs portatifs pour le Coordonnateur et le Chargé du suivi-évaluation
- Une photocopieuse et deux scanners
- Le matériel informatique des directions concernées par la mise en œuvre du projet sera sollicité notamment dans la phase pilote.
- Le bureau sera mobilisé par le DGR avec connexion internet (wifi et câble téléphonique)
- Téléphone et interphone

Résultat II Le projet est bien suivi et évalué

Il s'agit des activités qui concourent au suivi et à l'évaluation du projet. Il s'agit essentiellement d'établir la situation de référence en vue de mesurer, au terme de sa mise en œuvre, l'effort fait par les différents acteurs. Ensuite, il s'agit de rédiger les rapports d'avancement du projet, de faire les audits financiers qui s'imposent et de procéder à son évaluation à mi-parcours et à la fin. De manière concrète, il s'agira de :

- **R11.1- Etablir la situation de référence du projet**

Un document faisant le point de la situation de départ sera établi par résultat afin de permettre une bonne évaluation des résultats acquis au terme du projet. Il sera réalisé par voie de consultation, l'équipe du projet devant assurer la coordination et le suivi des activités.

- **R11.2- Rédiger les rapports périodiques d'activités**

Pour un meilleur suivi des activités du projet, la cellule de gestion devra produire des rapports périodiques pour renseigner sur le niveau de mise en œuvre du projet. Un rapport sera produit par trimestre et un rapport annuel en fin d'année. Les rapports ainsi produits seront diffusés au niveau des différents partenaires du projet.

- **R11.3- Evaluer le projet à mi-parcours**

Au cours de la troisième année de mise en œuvre du projet, une évaluation sera faite. Elle permettra d'apprécier le niveau de réalisation des activités et de faire les ajustements possibles en vue de l'atteinte des objectifs fixés au projet.

- **R11.4- Faire les audits du projet**

Il s'agira de faire annuellement des audits financiers de la gestion projet pour apprécier l'efficacité et l'efficience dans la réalisation des activités planifiées. Les résultats des audits financiers ainsi réalisés seront diffusés au niveau des partenaires financiers du projet pour plus de transparence.

- **R11.5- Evaluer les impacts du projet**

Les impacts sociaux, économiques et environnementaux du projet du projet seront évalués en fin du projet.

- **R11.6- Faire l'évaluation finale du projet**

En fin de projet, une évaluation finale sera réalisée pour apprécier le niveau global d'atteinte des objets fixés en rapport avec la situation de référence. Les résultats de cette évaluation serviront de base pour les actions à mener ultérieurement pour améliorer la situation des reboisements au niveau du pays.

5. Coût du projet

Le coût estimatif du projet est de six milliards six cent dix sept millions cinq cent mille cinquante (6 617 500 050) francs CFA. Les sources de financement sont :

- Le budget national ;
- Les partenaires Techniques et Financiers ;
- Le Secteur Privé ;

- Les collectivités territoriales
- La Société Civile.

En attendant la mobilisation des ressources financières sur le budget national 2013 ou sur un éventuel collectif budgétaire du budget national 2012 et auprès des Partenaires Techniques et Financiers et de la Société Civile, les coûts de son lancement et de certaines activités au cours de l'année 2012 pourraient être pris en charge par le Fonds National pour l'Environnement, l'Office National du Bois et certains projets de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN). Le détail du coût du projet est donné dans le tableau suivant :

TABLEAU RECAPITULATIF DU COUT DU PROJET

Activités	Cout unitaire	Quantité	Coût total
Résultat 1 : Les conditions favorables aux différents types de reboisement sont créées (plantations domaniales, communales, jardins botaniques, plantation d'alignement, espaces verts, haies vives, brise vents, muraille verte, etc.).			1 157 000 000
R1.1-Etablir une liste des essences de reboisement selon les facteurs écologiques des milieux	1 000 000	1	1 000 000
R1.2- Etablir une liste des essences de reboisement selon les objectifs assignés aux plantations à réaliser	1 000 000	1	1 000 000
R1.3- Créer et immatriculer dans chaque commune des zones d'utilité publique pour le reboisement à des occasions spécifiques (mariages, naissance, baptêmes, décès, retour de pèlerinage, etc.) pour faciliter le développement des activités de reboisement	15 000 000	77	1 155 000 000
Résultat 2 La mise en place effective des plants est assurée			9 909 350 000
R2.1- Appuyer la création d'au moins une pépinière villageoise, scolaire, universitaire ou privée par arrondissement	1 000 000	569	569 000 000
R2.2- Encadrer la production d'au moins 10 millions de plants à raison de 2 millions de plants par an	400	10 000 000	4 000 000 000
R2.3- Encadrer le choix et la préparation des sites de reboisement (choix des sites, nettoyage, piquetage, transport des plants)	PM	PM	
• R2.4- Réaliser au moins 569 km de plantations d'alignement (au moins 1 km par arrondissement)	150 000	569	85 350 000
R2.5- Réaliser au moins 77 espaces verts d'1 ha par commune	5 000 000	77	385 000 000
R2.6- Réaliser au moins 1 ha de jardins botaniques et de plantes médicinales et aromatiques par commune ou centres de formation intéressés	5 000 000	77	385 000 000
R2.7- Réaliser au moins 50 ha de plantations communales par commune	500 000	3 850	1 925 000 000
R2.8- Réaliser au moins 1000 ha de plantations domaniales avec l'appui des usagers de bois	500 000	1 000	500 000 000
R2.9- Réaliser au moins 200 km de muraille verte dans les communes du nord Bénin	10 000 000	200	2 000 000 000
R2.10- Réaliser au moins 100 ha de plantation de protection le long des berges des principaux cours d'eau du pays	500 000	100	50 000 000
R2.11- Restaurer 10 ha de mangroves sur les berges des lacs et lagunes du Bénin	1 000 000	10	10 000 000
Résultat 3 La protection et le bon développement des plants mis en terre sont assurés			770 000 000
R3.1- Protéger les plants en agglomération contre la divagation des animaux et le piétinement	5 000 000	77	385 000 000
R3.2- Encadrer l'entretien et la protection des plants (mutilation, feux de végétation)	5 000 000	77	385 000 000
Résultat 4 Les différents acteurs mettent en œuvre les activités du projet de manière efficace et efficiente			982 450 000
R4.1- Concevoir, éditer et vulgariser des guides techniques sur la production de plants et la réalisation de plantation d'essences forestières, fruitières et médicinales	50 000	569	28 450 000

R4.2- Organiser l'encadrement technique des promoteurs des différents types de plantations	PM	PM	
R4.3- Organiser des sessions de formation et de recyclage des formateurs (Agents forestiers) en technique de production des plants et de conduite des différents types de plantations forestières	5 000 000	77	385 000 000
R4.4- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile à toutes les étapes du processus de reboisement	1 000 000	569	569 000 000
Résultat 5 Les acteurs à la base sont capables de poursuivre les activités à la fin du projet t			464 380 000
R5.1- Organiser des sessions de formation à l'intention des ONGs et des diplômés sans emploi sur l'élaboration des projets de plantations et la recherche de financement (quatre sessions de formations et dans quatre zones)	5 000 000	4	20 000 000
R5.2- Former au moins 10 agents forestiers en foresterie urbaine	5 000 000	20	100 000 000
Résultat 6 Les différents acteurs ont une conscience aigüe des problèmes environnementaux de leur milieu ;			240 000 000
R6.1- Organiser et lancer le projet	10 000 000	1	10 000 000
R6.2- Identifier les acteurs au niveau des arrondissements (chefs d'arrondissement, les chefs villages, les têtes couronnées, les dignitaires, les confessions religieuses, les responsables des marchés etc.)	500 000	77	38 500 000
R6.3- Concevoir, éditer et diffuser de supports imagés pour la communication et la sensibilisation des populations	10 000 000	1	10 000 000
R6.4- Appuyer l'organisation des séances d'information et de sensibilisation des acteurs (présentation d'un guide méthodologique)	1 000 000	1	1 000 000
R6.5- Signer de contrats avec des radios locales pour la sensibilisation des populations	2 000 000	60	120 000 000
R6.6- Préparer et réaliser des émissions radios en langues locales	500 000	120	60 000 000
R6.7- Elaborer un guide méthodologique de mise en place de comités de suivi des plantations installées	500 000	1	500 000
Résultat 7 un système d'incitation au reboisement et d'entretien des arbres est institué			615 000 000
R7.1- Créer et organiser le concours du meilleur planteur en milieu rural	5 000 000	60	300 000 000
R7.2- Créer et organiser le concours de l'établissement scolaire et universitaire le plus vert	2 000 000	60	120 000 000
R7.3- Créer et organiser le concours du centre socio communautaire le plus vert	2 000 000	60	120 000 000
R7.4- Créer et organiser le concours de la caserne militaire la plus verte	5 000 000	5	25 000 000
R7.5- Créer et organiser le concours de l'institution la plus verte de la République	5 000 000	5	25 000 000
R7.6- Créer et organiser le concours de l'entreprise privée la plus verte	5 000 000	5	25 000 000
R7.7- Créer et organiser le concours de la ville la plus verte du Bénin	10 000 000	60	600 000 000
Résultat 8 : Les populations sont organisées pour assurer la protection de l'arbre et de leur environnement			3 827 000 000
R8.1- Former les brigades vertes ou anti feu locales pour la surveillance des sites de plantations	1 000 000	77	77 000 000
R8.2- Appuyer la confection des cages de protection des plants en agglomérations	2 500	1 500 000	3 750 000 000

Résultat 9 Les différents organes d'exécution et de suivi du projet sont mis en place et opérationnels			50 000 000
R9.1- Mettre en place le comité de pilotage	-		
R9.2- Mettre en place l'équipe de gestion du projet			-
R9.3- Tenir les réunions du comité de pilotage	5 000 000	10	50 000 000
R10.3- Acquérir les autres équipements techniques et de bureau			408 000 000
R10.1- Acquérir 4 véhicules pour le projet	25 000 000	4	100 000 000
R10.2- Acquérir les moyens de sensibilisation sur le terrain (vidéo projecteur, groupes électrogènes)	3 000 000	77	231 000 000
R10.3- Acquérir les autres équipements techniques et de bureau (ordinateurs, imprimantes, bureaux, GPS, kit de lutte contre les feux etc.)	1 000 000	77	77 000 000
Résultat 11 Le projet est bien suivi et évalué			90 000 000
R11.1- Etablir la situation de référence du projet	10 000 000	1	10 000 000
R11.2- Rédiger les rapports périodiques d'activités			-
R11.3- Evaluer le projet à mi-parcours	10 000 000	1	10 000 000
R11.4- Faire les audits du projet	10 000 000	5	50 000 000
R11.5- Evaluer les impacts du projet	10 000 000	1	10 000 000
R11.6- Faire l'évaluation finale du projet	10 000 000	1	10 000 000
TOTAL partiel 1			18 513 180 000
Frais de gestion (7.5% du total partiel 1)			1 388 488 500
TOTAL partiel 2			19 901 668 500
Imprévus (5% du total partiel 2))			995 083 425
Total global			20 896 751 925

6. Analyse de la pertinence et de la durabilité du projet

6.1 Pertinence du projet par rapport aux priorités nationales et internationales.

Le Bénin a élaboré plusieurs documents de gestion de l'environnement qui mettent l'accent sur l'importance et la nécessité du reboisement. Il s'agit notamment du Plan d'Action Environnemental, l'Agenda 21 National, le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques tel que requis par l'UNFCCC et la Stratégie et le Plan d'Action national de Conservation de la Biodiversité tel que requis par la Convention sur la Diversité Biologique (CBD). Dans ces documents nationaux, la gestion durable des forêts et les actions de reboisement sont identifiées comme des priorités nationales.

Dans le Programme d'Action Prioritaire (PAP) de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP), le Programme 5.4 de l'Axe 5: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles vise à assurer la gestion durable des ressources forestières. Plus spécifiquement, il s'agit entre autre de: :i) renforcer les capacités institutionnelle, technique et financière de l'Administration forestière et des autres acteurs en vue d'accroître les performances du secteur pour une gestion durable des ressources naturelles ; ii) de promouvoir des énergies alternatives en vue de la satisfaction des besoins en énergie domestiques des centres urbains ; iii) appuyer les communes et les communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs ; iv) assurer une répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières ; v) renforcer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles par les communes et le secteur privé ; vi) assurer la création et la gestion durable de réserves biologiques communautaires dans les terroirs des zones humides notamment des lacs Nokoué, Ahémé, des vallées des fleuves Ouémé et Mono ; et vii) Développer et mettre en œuvre un programme de reboisement à l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories de forêts et des zones agro écologiques. Dans le document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP), le gouvernement prévoit de mettre en œuvre un programme de reboisement visant à élargir l'offre du bois.

Le Bénin est signataire de sept conventions internationales: la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées; la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification; la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention le Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC). Le Bénin est également signataire des protocoles de Kyoto et de Montréal. A travers Ces engagements internationaux juridiquement contraignants, le pays a produit sa première et sa deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques, le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques et la Stratégie et le Plan d'Action nationale de Conservation de la Biodiversité. Ces différents documents mettent l'accent sur la dégradation des ressources forestières et la nécessité du reboisement.

6.2- Durabilité et possibilité de réplique

Durabilité environnementale :

La nouvelle version de la déclaration de politique de développement du secteur forestier pour la croissance de l'économie forestière durable, vise à satisfaire durablement les demandes à moyen et long termes en bois d'œuvre, de service et en bois énergie les besoins des populations. En effet, les potentialités forestières actuelles sont insuffisantes. Un véritable effort de reboisement des espaces disponibles en essences forestières de valeur et à

croissance rapide est requis pour constituer une base suffisante d'approvisionnement durable du marché en bois. L'État a été essentiellement jusqu'à présent le seul acteur à mettre en place les plantations à vocation de bois d'œuvre, et ses investissements bien qu'importants restent insuffisants. L'État devra mobiliser aussi, par des moyens appropriés, les capacités à reboiser des autres acteurs que sont les communes, les entrepreneurs privés, les paysans, en bref toutes les couches de la société.

Durabilité financière:

Ce projet permettra de démontrer que le reboisement à grande échelle peut produire des avantages tangibles pour les communautés environnantes, tout en maintenant le flux de services environnementaux. Les résultats et impacts économiques du reboisement sur les communautés locales permettront de stimuler la création de nouvelles entreprises, accroître la demande de services publics et privés et promouvoir la création de nouvelles industries artisanales et modernes. Les investissements consentis à cet effet, permettront de renforcer les institutions financières locales, y compris les établissements de microcrédits et d'assurer la sécurité des services financiers nécessaires pour de nouveaux investissements.

La conservation et la gestion durable des ressources ligneuses permettront de préparer le terrain pour développer les possibilités de crédit de carbone à la fois par des mécanismes REDD et MDP qui sont susceptibles de générer des ressources économiques substantielles pour les collectivités participantes. Dans ces conditions, les organisations donatrices internationales et les ONG sont susceptibles d'investir dans la séquestration du carbone et le reboisement et ainsi étendre la portée et l'impact du projet.

Durabilité socioculturelle:

Avec les actions de reboisement à conduire par toutes les couches de la société, le projet permettra d'alléger la pression anthropique sur les forêts sacrées qui régressent avec des conséquences socio culturelles pour les gestionnaires de ces espaces boisés. L'engagement des autorités traditionnelles dans la mise en œuvre de ce projet permettra de renforcer leur responsabilisation dans les réalisations du projet au niveau local. En outre, la conception de tous programmes d'utilisation des ressources durables devra être négociée dans le cadre du contexte social et culturel des communautés concernées. Le projet investira aussi dans la formation et le renforcement des capacités pour mettre en œuvre les accords de gestion participative de conservation impliquant les autorités traditionnelles, municipalités, ONG, organisations communautaires et groupes d'intérêts spéciaux. Les effets de cette formation et du renforcement des capacités seront certainement ressentis dans les communautés concernées et contribueront à une plus grande efficacité des pratiques participatives, l'amélioration de l'auto-gouvernance et des processus de planification et de prise de décision plus efficaces

Durabilité institutionnelle:

En 2011, le Bénin a élaboré et actualisé sa politique forestière et le Programme d'Actions Prioritaires. Le présent projet s'inscrit dans l'objectif d'assurer la pérennité du patrimoine forestier et le développement de la filière bois. En effet la pérennisation du patrimoine forestier implique en amont le renouvellement des ressources ligneuses par des semences de bonne qualité. De même le développement de la filière bois dans un environnement de mondialisation du marché implique la mise en place de vastes superficies de plantations répondant à des critères de qualité. L'État va mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire susceptible d'encourager les communes, les communautés, les paysans et les opérateurs privés regroupés ou individuellement à investir dans les reboisements notamment à vocation bois d'œuvre. La définition et l'attribution de statuts juridiques appropriés à ces différentes propriétés forestières constituent une des mesures favorables nécessaires. Pour ce faire, l'État s'engage aussi à mettre en œuvre des

incitations diverses et sollicitera l'appui de la coopération internationale et des opérateurs privés pour la mise en place de mécanismes de financement favorables à l'entrepreneuriat forestier notamment aux plantations forestières.

7. Evaluation et gestion des risques du projet et mesures d'atténuation

Catégorie de risque	Niveau du risque	Explication de la notation du risque	Description du risque	Mesure d'atténuation proposée
Opérationnel et stratégique (parties prenantes)	faible	Le succès du projet dépendra de la participation et de l'engagement de tous les acteurs concernés. L'engagement des Ministères sectoriels dans le projet assurera la participation de toutes les parties prenantes.	Faible adhésion des acteurs clés (les mairies les populations locales, le secteur privé les brigades vertes) Risques liés au manque de volonté des parties prenantes de s'engager dans les activités de reboisement.	L'implication et la participation des ministères sectoriels concernés dans l'élaboration et la validation du document du projet. La planification participative et les processus de décision ainsi que le renforcement des capacités et un appui organisationnel permettront d'atténuer le risque de certains acteurs qui se retiennent de participer à la mise en œuvre du projet. Les mesures d'incitations prix aux meilleurs planteurs, aux villes les plus vertes pourraient stimuler la participation des populations à la base et les communes.
Politique foncière	Elevé	La réalisation des actions de reboisement nécessite la disponibilité des terres. Dans certaines communes au sud. Le problème de pression foncière et de disponibilité de terres sécurisées pour le reboisement se pose avec acuité	L'indisponibilité des terres sécurisées et les Conflits fonciers au niveau des communes peuvent entraver la réalisation des résultats du projet.	Les actions de reboisement vont privilégier les domaines publics et privés sécurisés (parcelles ayant de titre foncier, le long des routes, les voies et artères, les places publiques, les zones dégradées des domaines classés etc.). Il est également prévu de créer et immatriculer dans chaque commune des zones d'utilité publique pour le reboisement à des occasions spécifiques.
Socioculturelles	Elevé	La pratique des feux de végétation est une tradition culturelle mais qui peut impacter négativement le projet si des dispositions ne sont prises pour les maîtriser. Le manque de respect envers l'arbre par des émondages pour fait de protestation publique, a destruction des cages de protection des plants mis en terre, la	Allumage des feux incontrôlés de végétation Incivisme et destruction des actions du projet par les populations locales	Le projet mettra l'accent sur Sensibilisation des différents acteurs sur les problèmes de l'environnement de leur milieu en vue d'un changement de comportements. La mise en place des brigades vertes dans chaque commune veillera à la protection des réalisations.

Catégorie de risque	Niveau du risque	Explication de la notation du risque	Description du risque	Mesure d'atténuation proposée
		divagation des animaux qui broutent les plants sont autant de risques socioculturels		
Economique et financière	Elevé	Il y a un risque que le Gouvernement du Benin accorde moins de priorité à la disponibilité à temps et de façon suffisante des ressources financières de la contre partie	Risques liés à la disponibilité à temps des ressources financières pour la mise en œuvre des actions de reboisement qui sont liées au temps	La DGFRN a montré un fort soutien politique et un niveau significatif d'engagement financier à l'initiative du projet. Les partenariats et alliances stratégiques avec d'autres projets coordonnés par la DGFRN (PAGEFCOM, PGFTR, Forêts sacrées, PDREGDE, PSRRT.) optimiseront l'utilisation des ressources humaines et financières et maintiendront l'appui institutionnel et politique nécessaires pour réussir le présent projet.
Environnemental	Faible	Le changement climatique (sécheresses prolongées ou inondations) est un risque qui peut impacter négativement les résultats du projet les premières années de mise en terre des plants	Impact négatif du changement climatique sur les reboisements	Dans les zones à risques, les essences adaptées aux conditions spécifiques locales seraient utilisées.

PLANNING D'EXECUTION DU PROJET

Résultats attendus	Activités	Période d'exécution				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Résultat 1 : Les conditions favorables aux différents types de reboisement sont créées (plantations domaniales, communales, jardins botaniques, plantation d'alignement, espaces verts, haies vives, brise vents, etc.	R1.1- Etablir une liste des essences de reboisement selon les facteurs écologiques des milieux					
	R1.2- Etablir une liste des essences de reboisement selon les objectifs assignés aux plantations à réaliser					
	R1.3- Créer et immatriculer dans chaque commune des zones d'utilité publique pour le reboisement à des occasions spécifiques (mariages, naissance, baptêmes, décès, retour de pèlerinage, etc.) pour faciliter le développement des activités de reboisement					
Résultat 2 La mise en place effective des plants est assurée	R2.1- Appuyer la création d'au moins une pépinière villageoise, scolaire, universitaire ou privée par arrondissement					
	R2.2- Encadrer la production d'au moins 10 millions de plants à raison de 2 millions de plants par an					
	R2.3- Encadrer le choix et la préparation des sites de reboisement (choix des sites, nettoyage, piquetage, transport des plants)					
	R2.4- Réaliser au moins 569 km de plantations d'alignement (au moins 1 km par arrondissement)					
	R2.5- Réaliser au moins 77 espaces verts d'1 ha par commune					
	R2.6- Réaliser au moins 1 ha de jardins botaniques et de plantes médicinales et aromatiques par commune ou centres de formation intéressés					
	R2.7- Réaliser au moins 50 ha de plantations communales par commune					
	R2.8- Réaliser au moins 1000 ha de plantations domaniales avec l'appui des usagers de bois					
	R2.9- Réaliser au moins 200 km de muraille verte dans les communes du nord Bénin					
	R2.10- Réaliser au moins 100 ha de plantation de protection le long des berges des principaux cours d'eau du pays					
	R2.11- Restaurer 10 ha de mangroves sur les berges des lacs et lagunes du Bénin					
Résultat 3 La protection et le bon développement des plants mis en terre sont assurés	R3.1- Protéger les plants en agglomération contre la divagation des animaux et le piétinement					
	R3.2- Encadrer l'entretien et la protection des plants (mutilation, feux de végétation)					
Résultat 4 Les différents acteurs mettent en œuvre les activités du	R4.1- Concevoir, éditer et vulgariser des guides techniques sur la production de plants et la réalisation de plantation d'essences forestières, fruitières et médicinales					
	R4.2- Organiser l'encadrement technique des promoteurs des différents types de plantations					

projet de manière efficace et efficiente	R4.3- Organiser des sessions de formation et de recyclage des formateurs (Agents forestiers) en technique de production des plants et de conduite des différents types de plantations forestières					
	R4.4- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile à toutes les étapes du processus de reboisement					
Résultat 5 : les acteurs à la base sont capables de poursuivre les activités à la fin du projet	R5.1- Organiser des sessions de formation à l'intention des ONGs et des diplômés sans emploi sur l'élaboration des projets de plantations et la recherche de financement (quatre sessions de formations et dans quatre zones)					
	R5.2- Former au moins 20 agents forestiers en foresterie urbaine					
Résultat 6 : Les différents acteurs ont une conscience aigüe des problèmes environnementaux de leur milieu ;	R6.1- Organiser et lancer le projet					
	R6.2- Identifier les acteurs au niveau des arrondissements (chefs d'arrondissement, les chefs villages, les têtes couronnées, les dignitaires, les confessions religieuses, les responsables des marchés etc.)					
	R6.3- Concevoir, éditer et diffuser de supports imagés pour la communication et la sensibilisation des populations					
	R6.4- Appuyer l'organisation des séances d'information et de sensibilisation des acteurs (présentation d'un guide méthodologique)					
	R6.5- Signer de contrats avec des radios locales pour la sensibilisation des populations					
	R6.6- Préparer et réaliser des émissions radios en langues locales					
	R6.7- Elaborer un guide méthodologique de mise en place de comités de suivi des plantations installées					
Résultat 7 un système d'incitation au reboisement et d'entretien des arbres est institué	R7.1- Créer et organiser le concours du meilleur planteur en milieu rural					
	R7.2- Créer et organiser le concours de l'établissement scolaire et universitaire le plus vert					
	R7.3- Créer et organiser le concours du centre socio communautaire le plus vert					
	R7.4- Créer et organiser le concours de la caserne militaire la plus verte					
	R7.5- Créer et organiser le concours de l'institution la plus verte de la République					
	R7.6- Créer et organiser le concours de l'entreprise privée la plus verte					
	R7.7- Créer et organiser le concours de la ville la plus verte du Bénin					
Résultat 8 : Les populations sont organisées pour assurer la protection de l'arbre et de leur environnement	R8.1- Former les brigades vertes ou anti feu locales pour la surveillance des sites de plantations					
	R8.2- Appuyer la confection des cages de protection des plants en agglomérations					
Résultat 9 Les différents organes d'exécution et de suivi du projet sont mis en place et opérationnels	R9.1- Mettre en place le comité de pilotage					
	R9.2- Mettre en place l'équipe de gestion du projet					
	R9.3- Tenir les réunions du comité de pilotage					

Résultat 10 Les différents équipements du projet sont acquis et utilisés	R10.1- Acquérir 4 véhicules pour le projet					
	R10.2- Acquérir les moyens de sensibilisation sur le terrain (vidéo projecteur, groupes électrogènes					
	R10.3- Acquérir les autres équipements techniques et de bureau (ordinateurs, imprimantes, bureaux, GPS, kit de lutte contre les feux etc.)					
Résultat 11 Le projet est bien suivi et évalué	R11.1- Etablir la situation de référence du projet					
	R11.2- Rédiger les rapports périodiques d'activités					
	R11.3- Evaluer le projet à mi-parcours					
	R11.4- Faire les audits du projet					
	R11.5- Evaluer les impacts du projet					
	R11.6- Faire l'évaluation finale du projet					

Cadre logique du projet

Objectif global : contribuer l'amélioration du couvert forestier et du cadre de vie des populations de nos villes et campagnes par l'installation de plantations dans toutes les communes du Bénin

Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Suppositions importantes
Composante A : Appui au reboisement				
Assurer les conditions favorables à la réalisation des différents types de plantation	Résultat 1 : Les conditions favorables aux différents types de reboisement sont créées (plantations domaniales, communales, jardins botaniques, plantation d'alignement, espaces verts, haies vives, brise vents, muraille verte, etc.).	R1.1-Etablir une liste des essences de reboisement selon les facteurs écologiques des milieux	<ul style="list-style-type: none"> Liste des essences par zone agro écologique et par objectifs de plantation Documents de création des zones d'utilité publique ou Réserve Foncière pour le Reboisement 	
		R1.2- Etablir une liste des essences de reboisement selon les objectifs assignés aux plantations à réaliser		
		R1.3- Créer et immatriculer dans chaque commune des zones d'utilité publique pour le reboisement à des occasions spécifiques (mariages, naissance, baptêmes, décès, retour de pèlerinage, etc.) pour faciliter le développement des activités de reboisement		
	Résultat 2 La mise en place effective des plants est assurée	R2.1- Appuyer la création d'au moins une pépinière villageoise, scolaire, universitaire ou privée par arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plants produits, superficie ou linéaire des différents types de plantations installées 	
		R2.2- Encadrer la production d'au moins 10 millions de plants à raison de 2 millions de plants par an		
		R2.3- Encadrer le choix et la préparation des sites de reboisement (choix des sites, nettoyage, piquetage, transport des plants)		
		• R2.4- Réaliser au moins 569 km de plantations d'alignement (au moins 1 km par arrondissement)		
		R2.5- Réaliser au moins 77 espaces verts d'1 ha par commune		
		R2.6- Réaliser au moins 1 ha de jardins botaniques et de plantes médicinales et		

Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités	Indicateurs vérifiables	objectivement	Suppositions importantes
		aromatiques par commune ou centres de formation intéressés			
		R2.7- Réaliser au moins 50 ha de plantations communales par commune			
		R2.8- Réaliser au moins 1000 ha de plantations domaniales avec l'appui des usagers de bois			
		R2.9- Réaliser au moins 200 km de muraille verte dans les communes du nord Bénin			
		R2.10- Réaliser au moins 100 ha de plantation de protection le long des berges des principaux cours d'eau du pays			
		R2.11- Restaurer 10 ha de mangroves sur les berges des lacs et lagunes du Bénin			
	Résultat 3 La protection et le bon développement des plants mis en terre sont assurés	R3.1- Protéger les plants en agglomération contre la divagation des animaux et le piétinement	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de survie des plants mis en terre 		
R3.2- Encadrer l'entretien et la protection des plants (mutilation, feux de végétation)					
Composante B : Renforcement des capacités : Renforcer les capacités des parties prenantes à la base en matière de production de plants, de reboisement et de gestion des plantations					
Assurer une formation technique aux différents acteurs en vue de leur permettre de mettre en œuvre les activités du projet de manière efficace et durable	Résultat 4 Les différents acteurs mettent en œuvre les activités du projet de manière efficace et efficiente	R4.1- Concevoir, éditer et vulgariser des guides techniques sur la production de plants et la réalisation de plantation d'essences forestières, fruitières et médicinales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formations organisées • nombre de personnes formées dans différents thématiques • nombre d'agents forestiers formés et foresterie urbaine 		
		R4.2- Organiser l'encadrement technique des promoteurs des différents types de plantations			
		R4.3- Organiser des sessions de formation et de recyclage des formateurs (Agents forestiers) en technique de production des plants et de conduite des différents types de plantations forestières			
		R4.4- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile à toutes les étapes du processus de reboisement			

Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Suppositions importantes
Rendre capables les acteurs à la base à assurer la pérennité des actions à la fin du projet	Résultat 5 Les acteurs à la base sont capables de poursuivre les activités à la fin du projet t	R5.1- Organiser des sessions de formation à l'intention des ONGs et des diplômés sans emploi sur l'élaboration des projets de plantations et la recherche de financement (quatre sessions de formations et dans quatre zones)	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de documents de projets de reboisement élaborés • nombre de projets de reboisement financés 	
		R5.2- Former au moins 10 agents forestiers en foresterie urbaine		
Composante C : Sensibilisation et communication : Amener les différentes couches de la population à comprendre et s'approprier l'importance d'un environnement sain en général et des bienfaits de l'arbre en particulier en vue de la protection de leur cadre de vie				
Sensibiliser les différents acteurs sur les problèmes de l'environnement de leur milieu en vue d'un changement des comportements néfastes à sa gestion durable.	Résultat 6 Les différents acteurs ont une conscience aigüe des problèmes environnementaux de leur milieu ;	R6.1- Organiser et lancer le projet	<ul style="list-style-type: none"> • rapport de lancement du projet • nombre de supports de formations élaborés et édités • nombre d'émissions radio, télévisées réalisées • nombre d'articles de journaux écrits et diffusés 	
		R6.2- Identifier les acteurs au niveau des arrondissements (chefs d'arrondissement, les chefs villages, les têtes couronnées, les dignitaires, les confessions religieuses, les responsables des marchés etc.)		
		R6.3- Concevoir, éditer et diffuser de supports imagés pour la communication et la sensibilisation des populations		
		R6.4- Appuyer l'organisation des séances d'information et de sensibilisation des acteurs (présentation d'un guide méthodologique)		
		R6.5- Signer de contrats avec des radios locales pour la sensibilisation des populations		
		R6.6- Préparer et réaliser des émissions radios en langues locales		
		R6.7- Elaborer un guide méthodologique de mise en place de comités de suivi des plantations installées		
	Résultat 7 un système d'incitation au reboisement et	R7.1- Créer et organiser le concours du meilleur planteur en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de concours institués et organisé et 	
R7.2- Créer et organiser le concours de				

Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Suppositions importantes
	d'entretien des arbres est institué	l'établissement scolaire et universitaire le plus vert	rapports disponibles	
		R7.3- Créer et organiser le concours du centre socio communautaire le plus vert		
		R7.4- Créer et organiser le concours de la caserne militaire la plus verte		
		R7.5- Créer et organiser le concours de l'institution la plus verte de la République		
		R7.6- Créer et organiser le concours de l'entreprise privée la plus verte		
		R7.7- Créer et organiser le concours de la ville la plus verte du Bénin		
Assurer la protection et le bon développement des plants mis en terre	Résultat 8 : Les populations sont organisées pour assurer la protection de l'arbre et de leur environnement	R8.1- Former les brigades vertes ou anti feu locales pour la surveillance des sites de plantations	<ul style="list-style-type: none"> nombre de brigades de surveillance mises en place taux de destruction des plants mis en terre 	
		R8.2- Appuyer la confection des cages de protection des plants en agglomérations		
Composante D : Gestion du projet				
Assurer une bonne gestion du projet	Résultat 9 Les différents organes d'exécution et de suivi du projet sont mis en place et opérationnels	R9.1- Mettre en place le comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> arrêté de mise en place du comité de pilotage arrêté de mise en place du personnel rapports de travail des organes 	
		R9.2- Mettre en place l'équipe de gestion du projet		
		R9.3- Tenir les réunions du comité de pilotage		
	Résultat 10 Les différents équipements du projet sont acquis et utilisés	R10.1- Acquérir 4 véhicules pour le projet	<ul style="list-style-type: none"> Bordereaux de livraison des équipements rapport d'utilisation des 	
		R10.2- Acquérir les moyens de sensibilisation sur le terrain (vidéo projecteur, groupes électrogènes		

Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Suppositions importantes
		R10.3- Acquérir les autres équipements techniques (GPS, kit de lutte contre les feux etc.)	équipements acquis	
	Résultat II Le projet est bien suivi et évalué	R11.1- Etablir la situation de référence du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Document de la situation de référence • rapports d'activités élaborés • rapport d'audit • rapport d'évaluation et d'impacts du projet 	
		R11.2- Rédiger les rapports périodiques d'activités		
		R11.3- Evaluer le projet à mi-parcours		
		R11.4- Faire les audits du projet		
		R11.5- Evaluer les impacts du projet		
		R11.6- Faire l'évaluation finale du projet		